



GDRNE

Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE)

Note de contribution des Organisations de la Société Civile sur le Processus de révision des Contributions Déterminées au niveau National en RCA

Contexte

La République Centrafricaine (RCA) à l'instar des autres parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est engagée depuis quelques décennies dans la lutte contre les changements climatiques. De ce fait, elle a ratifié l'Accord de Paris en 2016. Cet Accord stipule en son article 3 que « à titre de Contributions Déterminées au niveau National (CDN) à la riposte mondiale aux changements climatiques, il incombe à toutes les Parties d'engager et de communiquer des efforts ambitieux... ». De plus, l'article 4.3 stipule que « les Parties sont tenues de soumettre les CDN successives qui reflètent une plus grande ambition et progression au-delà des soumissions antérieures des CDN tout en tenant compte des capacités et des circonstances nationales ».

La vision de la RCA est de « *devenir un pays émergent d'ici 2030, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique* ». Elle a développé un document de Planification stratégique et opérationnelle de réponses aux changements climatiques (PSO-CC) de manière participative (Administrations publiques, société civile, secteur privé, chercheurs et universitaires). Cela a permis de déterminer

les principaux enjeux et impacts du changement climatique sur lesquels sont basés les priorités du gouvernement en matière d'adaptation et d'atténuation.

A l'évidence, les diverses analyses effectuées sur les CDN de la RCA révèlent des faiblesses liées à leur élaboration, ce qui pourrait affecter leur niveau d'ambition et leur mise en œuvre.

Dès lors que la RCA s'est lancée dans le processus de révision de ses CDN à travers l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), il est important pour la société civile de mener des actions afin de contribuer efficacement aux objectifs poursuivis par les CDN tout en mettant en avant ses préoccupations et aspirations ainsi que celles des communautés locales et des peuples autochtones (CLPA).

Constats sur l'élaboration de la première CDN

Les CDN de la RCA ont été élaborées de manière précipitée avec une faible participation des parties prenantes. Outre la pression des délais, le contexte national n'était pas propice à une participation inclusive et à la redevabilité. C'est ce qui explique les lacunes tant par rapport au contenu qu'à la mise en œuvre du processus au niveau national.

Les faiblesses suivantes ont été constatées :

1. Elaboration

- Faible implication des parties prenantes (société civile, CLPA, ministères sectoriels concernés, secteur privé, médias) ;
- Absence de synergies avec des processus pertinents existants notamment la REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière), l'Accord de partenariat volontaire du plan d'action FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux), la foresterie communautaire et la réforme foncière ;
- Représentation inadéquate des parties prenantes concernées et absence de redevabilité ;
- Non prise en compte de la question du genre dans le processus ;
- Non intégration de mesures dans les secteurs de la santé, l'éducation, les transports, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les mines, les télécommunications, etc. ;

2. Mise en œuvre

- Faible appropriation par les acteurs nationaux des CDN ;
- Faible compréhension des autorités locales et administratives, ainsi que des organisations de la société civile, des CLPA et du secteur privé des CDN ;
- Faibles capacités de mobilisation des ressources financières au niveau national pour la mise en œuvre des CDN ;
- Absence de vulgarisation des CDN au niveau national ;
- Non-respect et inadéquation de la programmation des activités contenues dans les CDN ;
- Promesses de financement des partenaires internationaux non tenues ;
- Non implication de certaines administrations sectorielles concernées ;
- Inexistence d'un comité de suivi de la mise en œuvre des CDN.

Attentes de la société civile

L'article 6 de l'Accord de Paris de 2015 place au centre de ses préoccupations l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sur le climat socialement inclusives où le rôle des connaissances traditionnelles, intergénérationnelles, la problématique hommes-femmes ainsi que la participation publique à la prise de décisions sont cruciaux. Par ailleurs, l'appel à l'action dit de Talanoa lancé à la COP24 a invité toutes les parties à apporter leurs contributions à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les organisations de la société civile membres de la Plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles (GDRNE) entendent donc participer de manière effective à la révision et à la mise en œuvre des CDN du fait de leur expertise dans les différents processus en lien avec la gouvernance forestière et climatique (énergie, agriculture, foresterie, défense des droits des CLPA qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique). Cela suppose une gouvernance inclusive des CDN à travers l'amélioration de la transparence, de la participation et de la coordination dans les efforts entrepris au niveau national.

Recommandations

Au gouvernement centrafricain

- Sensibiliser et former toutes les parties prenantes dans le cadre du processus de révision des CDN de la RCA ;
- Renforcer les capacités des différentes parties prenantes (Administration, société civile, secteur privé et CLPA) sur les CDN ;
- Consulter de manière spécifique les CLPA sur les CDN en respectant le principe du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) au regard de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux ;
- Renforcer la collaboration entre la Coordination nationale climat et la plateforme GDRNE sur les différentes thématiques ;
- Mettre en synergies les CDN avec les autres processus existants (Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI), APV/FLEGT, REDD+ et réforme foncière) ;
- Mettre à contribution les différents ministères impliqués dans le processus de mise en œuvre des CDN en vue de rehausser les ambitions de la RCA en matière de formulation de projets ;

- Créer une structure nationale de suivi de la mise en œuvre des CDN de la RCA et faire de celle-ci un cadre d'échange et de partage d'information entre tous les différents acteurs impliqués ;
- Elaborer et adopter une feuille de route nationale par toutes les parties prenantes impliquées pour la mise en œuvre des CDN afin de répondre à certains défis notamment la transparence et la faible gouvernance dans la gestion des ressources naturelles.

Aux partenaires techniques et financiers

- Appuyer à travers des financements les différents projets contenus dans les CDN ;
- Appuyer la société civile et la GDRNE pour leur meilleure participation au processus de révision des CDN ;
- Au PNUD qui accompagne le Gouvernement centrafricain dans le processus de révision des CDN, définir les engagements et les activités prévues pour une mise en œuvre effective des objectifs nationaux relatifs au climat.

Fait à Bangui, le 26 novembre 2020. Organisations signataires :

Action Verte	Bata Gbako	GEN-RCA	MERLIN
ALDU	CIEDD	I3D	OCDN
ALIEDEV	CRAD	JPEC	ODESCA
Amis de la Nature	FFD	JVE	PROPHIAROMA
APECA	FDD	Maman Gbazabangui	REPALCA
ADEPAC	FEV	MEFP	WFK
AVUDEC	GAERBB	MPE	

Appui technique : Fern

Ce document a été réalisé avec l'appui financier du bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du gouvernement Britannique et de l'Agence française de développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles du gouvernement britannique ni de l'AFD.



Foreign, Commonwealth & Development Office